

PRET PARTICIPATIF ENTRAIDE ET SOLIDAIRE 2020 (PPES 2020)

Vocation

 Soutenir la trésorerie des coopératives impactées par la pandémie Covid-19 le temps d'obtenir les financements du PGE¹, le report de charges sociales et fiscales, le chômage partiel.

Critères d'intervention

Cible

Les SCOP et SCIC adhérentes du Mouvement.

Conditions d'éligibilité

- SCOP et SCIC adhérentes à la CGSCOP et à jour de ses cotisations nationales,
- L'intervention doit se faire en complément d'autres mesures de soutien prises en concertation avec l'UR

Montant de l'intervention

- Le montant de l'intervention sera plafonné à un mois de rémunération (plus charges fixes incompressibles)²
- Limité à 50K€,

Caractéristiques du produit

- Prêt amortissable sur 12, 18, 24 mois sur proposition du CEFR.
- Sans garantie personnelle,
- Remboursement trimestriel,
- A la demande de l'UR prise de participation de SOCODEN au capital de la SCOP/SCIC,
- Remboursement anticipé sans frais,

Différé de remboursement

Différé de remboursement de 3 mois

Limite d'engagement

Encours global des outils financiers du Mouvement plafonné à 50% des capitaux permanents de la SCOP/SCIC.

Coût

• 0.5%

NB: il n'existe plus de complément participatif pour les prêts signés après le 30/01/2020

Décision et mise en place

Décision

- Avis favorable du CEFR, validé par le directoire de Socoden dans les 48h suivants la réception de la demande.
- Durée de validité de la décision : 2 mois

Mise en place

- Notification à l'entreprise et à l'UR par mail de la décision Directoire de SOCODEN.
- La coopérative doit fournir les éléments LAB/FT³
- Mise en place dès réception du contrat de prêt signé.

Coordonnées (adresse pour les dossiers):

SOCODEN 30, rue des épinettes 75017 PARIS

Contact:

Mrs Jubin et Perrin Tél: 01 44 85 47 00

email: outilsfinanciers@scop.coop



Socoden bénéficie d'une garantie financée par l'Union Européenne dans le cadre du programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI)



¹ Prêt Garanti par l'Etat de la BPI diffusé par les banques commerciales,

² Sur la base du dernier exercice connu, pour les nouvelles coopératives une estimation sera faite,

³ Lutte anti blanchiment/financement du terrorisme : Kbis de moins de 3 mois, copie des statuts daté signé, copie pièce d'identité du dirigeant, justificatif de domicile, doc d'identification des bénéficiaires effectifs et leurs pièces d'identité, dernière liasse fiscale